



LA PAIE DANS LA CCN 51 - LES BASES -

1 jour

Différents éléments de la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951 doivent être pris en compte dans l'élaboration du bulletin de salaire, notamment au niveau de la détermination du salaire et du traitement des congés.

Cette formation permettra aux participants de comprendre et intégrer les spécificités de la CCN 51 dans le traitement de la paie.

Publics

- Comptables
- Assistants paie

Objectifs

- Développer les connaissances sur les principaux éléments réglementaires et conventionnels d'un bulletin de salaire
- Analyser les spécificités de traitement de la paie liées à l'application de la CCN51

Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- exercices et études de cas

Intervenant

- Consultant en droit social et droit du travail

Contenu**La détermination du salaire dans la CCN 51**

Le salaire de base conventionnel
Le traitement de l'ancienneté
La majoration spécifique

Les éléments variables

Travail de nuit
Travail le dimanche et les jours fériés
La prime décentralisée

La gestion des congés payés

Ouverture des droits
Décompte des congés payés
Calcul de l'indemnité

La gestion de la maladie

Ouverture des droits
L'impact sur le bulletin de salaire

Les éléments du bulletin de salaire

Rappel des taux de cotisations
La GMP
Les sommes isolées
Les règles de la saisie-arrêt
Les frais de transport

Lieu : Paris

Coût : 298 €

Session 1 : 9 avril 2013

Session 2 : 8 octobre 2013



01 53 98 95 03



formation@fehap.fr